

# OFNIJEC 2024

## DIMANCHE 7 JUILLET 2024 Stationnement interdit



En raison de l'organisation des OFNIJEC par la Jeune Chambre Économique, du contexte Vigipirate niveau « urgence attentat » et conformément à l'arrêté n° DRP 2024 - 107 du 27 juin 2024, **le stationnement sera interdit :**

### De 8h00 à 20h00 :

- Quai Paul Boudet sur la cale
- Parking quai Paul Boudet, à proximité de la cale, pour permettre la récupération des objets flottants
- Quai Paul Boudet, côté rivière, entre la rue d'Anvers et la rue de la Cale
- Quai Paul Boudet, côté impair, entre la rue d'Anvers et la rue de la Cale

### De 12h00 à 17h30 :

- Quai Béatrix de Gavre
- Quai Sadi Carnot
- Quai Albert Goupil (au droit de l'escalier d'accès à la rivière)
- Quai Paul Boudet

**Pour votre parfaite information, voir plan au verso.**

**Les véhicules en infraction seront verbalisés et mis en fourrière.**

Nous vous remercions pour votre compréhension.



### **Elections législatives – SE RENDRE AUX BUREAUX DE VOTE**

Lesquels ? de l'école Michelet, du centre de Loisirs Alfred Jarry, du collège Fernand Puech et l'ex-école maternelle du Val de Bootz

**La circulation sera interdite sur les quais Paul Boudet, Sadi Carnot, Béatrix de Gavre et partiellement du quai de Bootz, de 15h à 18h30 (horaire modifiable suivant l'avancée des radeaux). La Ville vous recommande d'anticiper vos démarches**

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter **la police municipale au 02 43 49 85 55.**

# OFNIJEC - DIMANCHE 7 JUILLET 2024

